



Un avocat peut il refuser de continuer une affaire qu'il a accepté

Par **nadette04**, le **31/07/2009** à **15:33**

Bonjour,

Dans une affaire de succession , j'ai été contrainte de faire appel a un avocat suppléant , car mon avocat de famille , se trouve a 500 km du barreau dont dépends l'affaire .

Ce suppléant au milieu de la procédure , ne nous fait plus parvenir aucun documents, nous sommes très mal reçu lorsque nous essayons de le contacter par téléphone , et il répond a nos courrier , quand il répond, qu'il n'est que le suppléant dans cette affaire , je précise que nous ne lui devons rien , chaque demande d'honoraire , a été aussitot payé par nos soins . ces agissements ont considérablement retardé notre procédure .

Que pouvez -vous me dire a ce sujet

merci par avance

Par **Tisuisse**, le **08/08/2009** à **13:44**

Bonjour,

Vous établissez un dossier sur votre affaire et adressez ce dossier en LR/AR au Bâtonnier (patron des avocats) du tribunal dont dépend cet avocat.